

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4^{ème}/III-04

**CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET
A MIMIZAN-PLAGE**

Le centre Jean Baylet à Mimizan-Plage, propriété du Conseil Général, est composé de trois entités distinctes :

- un Institut médico-éducatif et professionnel (IMEP),
- un centre de vacances,
- 7 chalets à destination des familles.

Si l'activité de l'IMEP se poursuit sans changement, de même que la location des chalets aux familles, la gestion et l'animation du centre de vacances par l'ADPEP 82 (accueil de classes de découverte et de groupes constitués) ont pris fin en septembre 2008, à la suite de la liquidation judiciaire prononcée à l'égard de cette association.

J'ai souhaité, aujourd'hui, pour remédier à cette situation, vous soumettre un projet de réouverture de cet établissement dont la gestion serait assurée, en direct, par les services du Conseil Général (Pôle Education, Université, Culture, Sports et Transports). En effet, je tiens à ce que nous puissions valider ce principe, afin de permettre aux jeunes Tarn-et-Garonnais de bénéficier, en priorité, des services de ce centre, complémentaire de celui de la Base de loisirs de Saint-Nicolas.

Cette décision est en cohérence avec notre politique en matière de soutien des classes de découverte et séjours éducatifs, visant à orienter les écoles concernées vers les centres départementaux. En effet, au-delà de tout l'intérêt que présente le site spécifique de Mimizan-Plage pour les activités éducatives et pédagogiques, les offres en matière de centres départementaux doivent tendre à être maintenues dans leur plus grande diversité.

Il serait ainsi proposé, sur place, un panel de séjours éducatifs liant l'activité sportive et l'éducation à l'environnement. Dans un premier temps, il s'agirait de deux thèmes essentiels que sont « L'Homme et l'eau » et « L'Homme et la forêt », accompagnés d'activités physiques de pleine nature (vélo, orientation, voile, canoë-kayak, surf), placés sous l'axe commun de l'éco-citoyenneté.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de vous prononcer sur cette réouverture, qui devrait être effective dès le mois d'avril 2010, afin d'accueillir des classes de découverte et séjours éducatifs dès cette année scolaire 2009-2010. Les premiers contacts pris auprès des établissements scolaires concernés démontrent tout l'intérêt de la démarche, puisque certains sont d'ores et déjà susceptibles de formuler des réservations.

La réouverture du site, assortie du changement de l'entité de l'exploitant et du mode de gestion, nécessite un certain nombre de procédures, de démarches et d'opérations, que je vous propose d'approuver par le présent rapport.

D'une part, toutes les administrations compétentes en matière de délivrance d'agréments et d'autorisations nécessaires ont été saisies et informées du projet du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. L'ouverture pourra ainsi se concrétiser sans aucun obstacle majeur. La seule contrainte relèverait de la Commission de sécurité (dont le dernier passage remonte à 2006), qui pourrait exiger quelques travaux de mise aux normes (électricité et accessibilité), avant de délivrer son aval.

D'autre part, une rapide « enquête » auprès des écoles ayant séjourné ces dernières années dans ce centre, a démontré toute l'utilité de renouveler, a minima, certains équipements et d'effectuer des travaux de rafraîchissement.

Enfin, pour ce qui concerne l'accueil des enfants (hébergement et restauration), je vous propose de reconduire le dispositif antérieur, qui consiste à utiliser les services et les personnels de l'IMEP, qui facturera les repas, le ménage et les prestations de petit entretien.

* * *

Compte tenu de ce qui précède et dans la perspective d'assurer l'ouverture du centre Jean Baylet à Mimizan-Plage, dès le mois d'avril 2010 pour l'accueil des classes de découverte, ainsi que dans le courant de l'été pour les groupes issus de centres de loisirs ou de clubs sportifs, je vous propose de bien vouloir délibérer.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Confirme sa volonté d'assurer la réouverture du centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, dès le mois d'avril 2010, pour l'accueil des classes de découverte et séjours éducatifs ainsi que dans le courant de l'été 2010 pour les groupes issus de centres de loisirs ou de clubs sportifs ;
- Donne à cet effet délégation à la Commission Permanente pour tout acte à engager ou toute décision à prendre pour l'ouverture, la promotion et l'animation du centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage ;
- Renouvelle le principe de la convention à conclure avec le département de Tarn-et-Garonne, pour l'accueil des enfants en classes de découverte et séjours éducatifs, l'IMEP assurant la restauration, le ménage et les prestations de petit entretien, sur la base des tarifs que la commission de surveillance de l'IMEP proposera à l'Assemblée départementale d'adopter pour 2010 ;
- Adopte une autorisation de programme de 50 000 € correspondant aux diverses dépenses à engager pour la réouverture du site et la mise en œuvre des animations ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, tout acte relatif à l'ouverture, la promotion et l'animation de ce centre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,